

LES BIODÉCHETS



En moyenne, les biodéchets alimentaires représentent près d'1/3 de ce que nous jetons dans la poubelle d'ordures ménagères (30 à 50 kg/an/habitant) alors que ces déchets peuvent et doivent être triés et valorisés depuis le 1er janvier 2024 !

MAIS QUE SONT CES BIODÉCHETS ?



Il s'agit d'une part des déchets verts : tontes de pelouses et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, etc. généralement déjà triés en déchèterie (environ 77kg/an/hab sur les 3RD'Anjou). D'autre part, il s'agit des déchets alimentaires : déchets de préparation, restes de repas ou encore produits périmés non consommés.

POURQUOI LES TRIER ?

Les biodéchets sont composés à 80% d'eau et sont de véritables ressources. Ces dernières peuvent protéger (paillage) et enrichir (amendement naturel) les terres agricoles et à domicile.

Enfouir ou incinérer ces bioressources est inutile, énergivore et représente une véritable perte pour les sols appauvris qui nécessitent d'être revitalisés.

Les 3RD'Anjou vous aident à trier et à traiter vos biodéchets via :

UNE MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS



Pour cela, le syndicat vous invite à participer à un forum d'échange sur les pratiques du compostage, au terme duquel un composteur vous sera remis (Participation de 20 à 55€ selon modèle choisi, possibilité également d'acheter des bioeaux). Grâce au compost que vous obtiendrez, vous valoriserez sur place vos bioressources et votre jardin en profitera.

UNE SUBVENTION D'AIDE À L'ACHAT D'UN LOMBRI-COMPOSTEUR



Le syndicat peut vous accorder 20€ à condition de ne pas avoir fait de demande de composteur dans les 5 années précédentes. Le lombricomposteur est une solution adaptée aux usagers ne disposant pas de jardin. Il permet d'obtenir compost et « lombrithé », véritables engrais naturels pour enrichir les jardinières.

UNE SUBVENTION D'AIDE À L'ACHAT D'UN BROYEUR THERMIQUE



Une aide de 50% du montant d'achat dans la limite de 150€ peut vous être octroyée. Broyer les déchets verts évite de les transporter en déchèterie et permet de les valoriser à domicile en paillage et en structurant pour le composteur.

D'autres solutions existent pour trier les biodéchets (compost en tas, c'est-à-dire sans composteur, alimentation des poules, utilisation de bokashi, etc.).

L'essentiel est de trouver la solution qui vous correspond.